COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010 (convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, MIle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. LOTHAIRE Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. PEREZ Jean-Michel, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45 M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe

Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques

M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic

M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45

M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel

M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude

M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00

M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick

M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45

Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45

M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15

M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15

M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20

M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic

Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence

M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08

Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 24 septembre 2010

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT Direction Développement Urbain et Planification

N° 2010/0664

Pessac-Règlement local de publicité-Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du groupe de travail-Désignation-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le règlement de publicité de la ville de Pessac, en vigueur depuis le 3 janvier 2006, a été annulé par un jugement du tribunal administratif de Bordeaux en date du 31 décembre 2009.

En effet, dans le cadre de ce recours formulé par des afficheurs, le tribunal administratif a constaté des irrégularités de procédure constituant des vices considérés comme substantiels. Notamment, le groupe de travail chargé de préparer le projet de règlement spécial de publicité ne comprenait pas de représentant de l'assemblée délibérante de la Communauté Urbaine de Bordeaux laquelle exerce pourtant des compétences en matière d'urbanisme en lieu et place de la commune.

Effectivement, en application du code de l'environnement, un représentant de l'assemblée délibérante de l'organisme intercommunal compétent en matière d'urbanisme doit également sièger dans le groupe de travail qui est constitué par monsieur le Préfet.

A cet effet, à la demande de la commune de Pessac, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 581-14 du code de l'environnement.

VU le jugement du tribunal administratif de Bordeaux du 3 décembre 2009,

VU le courrier de monsieur l'adjoint au maire de Pessac du 2 juin 2010 demandant à la Communauté Urbaine de Bordeaux de désigner un représentant pour siéger dans le groupe de travail en charge du règlement de publicité de sa commune,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de la ville de Pessac d'élaborer un nouveau règlement de publicité

CONSIDERANT l'intérêt qu'un représentant de la collectivité publique compétente en matière d'urbanisme participe au groupe de travail institué par monsieur le Préfet

DECIDE

<u>Article 1</u>: A l'issue des opérations électorales, M. BAUDRY en tant que titulaire et M BONNIN en tant que suppléant sont désignés pour assurer la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du groupe de travail chargé du règlement de publicité de la ville de Pessac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

Titulaire : M. BAUDRY Suppléant : M. BONNIN

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2010

M. MICHEL LABARDIN